

R É P U B L I Q U E
F R A N Ç A I S E

Plan Local d'Urbanisme de



Maîtrise d'Ouvrage de



MULHOUSE ALSACE

Annexe relative au TRAITEMENT ET À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Maîtrise d'Ouvrage et Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage :



Maîtrise d'œuvre :



TRAITEMENT ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS

m2A assure la valorisation des déchets (recyclage) ou leur élimination (incinération). Cette mission est confiée au Syndicat intercommunal à vocation multiple (Sivom) de l'agglomération mulhousienne.

Collecte des déchets ménagers :

Dans le cadre d'un marché de la m2A avec une entreprise spécialisée, les ordures ménagères sont collectées hebdomadairement en porte à porte, selon un système de collecte conteneurisé. Ce système permet la séparation des déchets ménagers selon les deux catégories suivantes :

- déchets recyclables (papiers-cartons-journaux-magazines-bouteilles en plastique-boîtes en acier-canettes en aluminium et briques alimentaires),
- déchets incinérables.

Les encombrants et autres déchets volumineux ou toxiques sont à déposer par les usagers dans une des treize déchèteries à leur disposition sur le périmètre du SIVOM.

Aussi, des conteneurs à verre sont répartis sur l'ensemble de la commune.

Le porte-à-porte dans le secteur de l'Île Napoléon :

Les maisons individuelles sont équipées de sacs jaunes translucides dans lesquels les habitants peuvent jeter les produits recyclables (bouteilles plastiques, papiers, cartons et emballages métalliques).

Le ramassage des bacs OM se fait deux fois par semaine ; celui des sacs jaunes une fois par semaine.

Le secteur de l'Île Napoléon est collecté par la société VEOLIA.

Le porte-à-porte dans le secteur de Mulhouse-Illzach :

La collecte des déchets se fait depuis 2013 à Mulhouse et à Illzach en porte à porte.

Traitement des déchets ménagers :

Les déchets sont triés en différentes catégories au centre de tri à Illzach. Ils sont ensuite compactés et transformés en balles avant de rejoindre les filières de recyclage.

Implanté sur la commune d'Illzach, il est opérationnel depuis mars 1999. Après une gestion de 8 ans en régie (collaboration avec m2A), à partir du 1er janvier 2011, l'exploitation du centre de tri a été confiée à l'exploitant de l'usine d'incinération de Sausheim dans le cadre d'un contrat globalisé. La société Novergie prend en charge la réception, le tri et la valorisation des déchets issus des collectivités à savoir :

- les déchets de certains particuliers qui ne peuvent se rendre en déchetterie en raison de la hauteur limitée d'accès
- les encombrants issus des déchetteries intercommunales.
- les déchets encombrants collectés par les communes membres principalement en porte à porte
- les déchets provenant de l'activité communale ainsi que ceux d'associations pris en compte par les communes
- les déchets provenant des collectivités clientes du secteur 3.

Les déchets des entreprises relèvent de la responsabilité exclusive de l'exploitant qui a la faculté d'accueillir pour son propre compte les déchets artisanaux et commerciaux.

Outre le tri des déchets permettant d'augmenter le tonnage des déchets recyclés, le centre de tri permet d'assurer une préparation par broyage des déchets qui ne peuvent être valorisés. Ils sont ensuite envoyés à l'incinération afin d'être transformés en valorisation énergétique.

Les métaux ferreux et non ferreux contenus dans les ordures ménagères, sont envoyés à l'usine d'incinération et triés avant incinération (en retirant le plus gros). Après incinération, les métaux restant sont retirés des cendres, grâce à un crible et un équipement (basé sur le principe de l'aimant) qui permet de trier les particules non ferreuses telles que le cuivre, l'aluminium ou le laiton. Les métaux récupérés sont ensuite expédiés vers les filières de recyclage.

Usine d'incinération

Située à Sausheim, l'usine d'incinération bénéficie d'une technologie et d'équipements de pointe, notamment en matière de protection de l'environnement. L'énergie libérée par l'incinération des déchets permet de valoriser les ordures ménagères sous forme d'électricité.